

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
DELIBERATION 28-2023**

**PRODUIT DE LA TAXE VERSEE AU BENEFICE DE LA
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE**

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT les articles L. 514-1, R. 511-6 et R. 511-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'article 1604 du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT l'appel à contribution appelé par la Chambre Régionale d'agriculture de Corse pour **l'année 2024**, pour un montant de **207943 €**,

CONSIDERANT le **Budget Initial 2024** de l'établissement précisant le financement de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse pour l'exercice 2024.

DECIDE de porter pour le compte du **Budget Initial 2024**, le montant de **207943 €**, de contribution **au budget de la CA de Corse**.

CONSIDERANT que ce montant peut évoluer en fonction de l'avancement de la régionalisation des effectifs et des moyens

DECIDE de valider le principe d'une révision du montant porté au budget général de l'établissement en fonction des appels de laCTA de Corse.

La présente délibération 28-2023 est adoptée à

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Monticello

Mairie de Monticello
20220 MONTICELLO
Tel : 04 95 60 10 89

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46